



COMPTE - RENDU DE RÉUNION
Vendredi 07 mai 2009 – 16h30 / 18h15

Membres présents : Philippe Brul, Lycées de la Joliverie
Laurent Petetin, Association Oxygène Zorgho
Guillaume Jamin
Anaëlle Renvoyer
Sophie Terrien
Thibault (invité)
M. P. François (DDJS).

Objet : Réunion d'étape sur le projet ENVOL. – Point sur « Envie d'agir National »

Après les présentations, Philippe Brul nous présente M. François travaillant à la direction départementale de Jeunesse et Sport. Il est venu présenter aux jeunes désirant constituer le dossier national « Envie d'Agir » l'action et les modalités de participation.

ENVIE D'AGIR est une action nationale composée de deux programmes :

- « Défi Jeunes », avec un accès plutôt porté sur la professionnalisation
- « Projet Jeunes », avec l'aide à un premier projet autre qu'une création d'emploi.

« Envie d'Agir » est alimenté par des fonds publics. Il satisfait donc à un certain nombre de contraintes, et les participants doivent rendre compte. Ces projets d'aide doivent être de l'initiative des jeunes (porteurs de projet). Il s'agit d'une action d'ouverture, avec un impact avéré, un échange sur un territoire. Les retombés sur d'autres partenaires doivent être évidentes, et le projet doit avoir un certain écho : la communication doit être exploitée et maîtrisée (ex : blog, facebook, etc.) « Envie d'Agir » n'est pas une fin en soi. Il est important de prévoir une « action retour » qui soit le prolongement du projet. L'action doit être constituée d'un Avant / Pendant / Après.

La faisabilité du projet sera étudiée de près par le jury. Le soutien d'autres structures / association est le bienvenu. D'autres partenaires / financeurs (autre que « Envie d'Agir ») sont obligatoires pour pouvoir déposer le dossier. Pour simplifier les démarches et la faisabilité de projets auprès des jeunes, « Envie d'Agir » ne demande que des partenaires en nature (mise à disposition d'une salle, hébergement d'un site web ou blog offert, dons de matériel nécessaire au projet). Le partenariat doit être notifié par écrit et chiffré.

Il est également important que le projet soit vu par d'autres structures de soutien dont la liste est tenu à disposition à la DDJS (comme la Maison des Citoyens, par exemple). Il est

nécessaire de valoriser le travail fait, et c'est un gage d'une plus grande bienveillance du jury d' « Envie d'Agir ».

L'oral le tient en une demi-heure, décomposée en 10 minutes de présentation du dossier et 15 minutes de questions-réponses. Le jury est composé de 3 personnes : 1 conseiller DDJS, un professionnel de l'accompagnement et un ancien lauréat). Quelques documents peuvent être apportés, mais le plus important reste l'échange de question/réponse pour tester le porteur de projet sur la maîtrise de son dossier.

« Envie d'Agir » est une bourse : il est reconnu comme une forme de reconnaissance au niveau national. C'est une action que l'on peut valoriser ultérieurement à titre personnel.

En 2009, la bourse peut atteindre un montant maximum de 1000 euros. Les résultats de la délibération sont connus dès le lendemain. Les titulaires d'une bourse doivent compter au moins trois semaines après la délibération pour toucher leur bourse.

Après quelques questions complémentaires, la réunion s'achève à 18h15. La prochaine réunion est fixée au vendredi 29 mai 2009 à 16h30, au lycée de la Joliverie.